



LES CHANGEMENTS DANS VOS DÉCHETS

À PARTIR DE JANVIER 2024

RÉDUIRE
PRENONS
NOS DÉCHETS TRIER
RECYCLER **EN MAIN**
COMPOSTER

Collecte des déchets : les nouveautés 2024



Comme déjà annoncé depuis quelques mois, à partir du 1^{er} janvier 2024, Pévéle Carembault modifie son schéma de collecte des déchets ménagers. Le nouveau règlement entraîne des modifications dans les modalités de ramassage sur le territoire : nouveau bac, nouveau jour de collecte, modification des fréquences, changement dans les déchets autorisés... Dans ce livret, Pévéle Carembault fait le point sur les nouveautés.

Collecte sélective : un bac neuf

Depuis septembre et jusqu'en avril 2024, Pévéle Carembault remplace progressivement les anciens bacs de collecte sélective. Vous avez ou allez recevoir, dans votre boîte aux lettres, un courrier annonçant le passage d'un enquêteur de la société ESE. Lors de sa venue, l'enquêteur fait remplir un questionnaire pour connaître la composition du foyer et ainsi adapter le volume de la nouvelle poubelle. Quelques jours plus tard, elle vous sera livrée chez vous.

Cette nouvelle dotation répond également à l'obligation nationale d'harmoniser les bacs de collecte sélective avec un couvercle jaune. Ce nouveau bac est à utiliser dès sa réception. Vous pourrez y lire les nouvelles consignes de tri.

Une poubelle pour les ordures ménagères

En même temps que votre nouveau bac de collecte sélective, vous recevrez un bac pour vos ordures ménagères. Son volume est également adapté à la composition de votre foyer. À l'intérieur, nous vous recommandons de déposer vos déchets préalablement jetés dans un sac poubelle fermé.

Ce bac avec un couvercle gris a pour objectif de faciliter le travail et de protéger la santé des personnes chargées de la collecte. En effet, un ripeur soulève en moyenne 5 tonnes de déchets par jour lors de la collecte des ordures ménagères. Cette dotation vise également à éviter les oublis de collecte et de voir le contenu des sacs déchirés par les animaux se répandre sur la voie publique. Ce nouveau bac est à utiliser dès sa réception.

Des puces sur vos bacs

Vos nouveaux bacs sont équipés d'une puce électronique. Elle permettra de comptabiliser le nombre de levées. L'objectif est de mieux connaître le fonctionnement du service de ramassage des déchets et d'optimiser les tournées. Vous pourrez connaître vos fréquences de levées.

Dans un second temps, et si les élus font ce choix, la puce permettra de mettre en place une tarification des déchets à la levée.

Des changements dans la collecte

Fini les déchets à côté du bac

À partir du 1^{er} janvier 2024, pour les déchets verts et alimentaires, seul le bac vert fourni par Pévèle Carembault sera collecté. Ce bac vert est de taille unique (140 litres) pour tous les foyers. Les bacs supplémentaires, ainsi que les fagots déposés à côté, ne seront plus ramassés.

Pour les ordures ménagères, dès que vous avez reçu votre nouveau bac, vous ne pourrez plus déposer vos sacs sur la voie publique. Il faudra l'utiliser pour y déposer vos déchets.

Fréquence de la collecte des déchets alimentaires

À partir du 1^{er} janvier 2024, la collecte des déchets alimentaires (bac vert) aura lieu chaque semaine à un jour fixe, tout au long de l'année.

Collecte des jours fériés

La collecte des déchets est maintenue lors des jours fériés, sauf le 1^{er} mai. Huit communes sont concernées en 2024. Un rattrapage est prévu le samedi 4 mai 2024 pour les habitants d'Auchy-lez-Orchies, Bersée, Beuvry-la-Forêt, Camphin-en-Carembault, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Ennevelin et Templeuve-en-Pévèle.

Jour de passage par commune

En 2024, Pévèle Carembault et le prestataire de collecte ont harmonisé les jours de passage des différentes collectes (ordures ménagères, collecte sélective, déchets alimentaires et verts) afin de faciliter votre quotidien. Dans le tableau page suivante, retrouvez le jour unique de collecte de votre commune (les jours modifiés par rapport à la collecte 2023 sont en vert).



Vos jours de collecte 2024

En vert les changements

Commune	Ordures ménagères 2024	Déchets alimentaires 2024	Collecte sélective 2024*
Aix-en-Pévèle	Mardi	Mardi	Mardi
Attiches	Lundi	Lundi	Lundi
Auchy-lez-Orchies	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Avelin	Lundi	Lundi	Lundi
Bachy	Vendredi	Vendredi	Vendredi
Bersée	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Beuvry-la-Forêt	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Bourghelles	Vendredi	Vendredi	Vendredi
Bouvignies	lundi	lundi	Lundi
Camphin-en-Carembault	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Camphin-en-Pévèle	Vendredi	Vendredi	Vendredi
Cappelle-en-Pévèle	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Chemy	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Cobrieux	Vendredi	Vendredi	Vendredi
Coutiches	lundi	lundi	Lundi
Cysoing	Vendredi	Vendredi	Vendredi
Ennevelin	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Genech	Vendredi	Vendredi	Vendredi
Gondecourt	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Herrin	Jeudi	Jeudi	Jeudi
La Neuville	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Landas	Mardi	Mardi	Mardi
Louvil	Vendredi	Vendredi	Vendredi

*tous les 15 jours

LES CHANGEMENTS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER

Commune	Ordures ménagères 2024	Déchets alimentaires 2024	Collecte sélective 2024*
Mérignies	Lundi	Lundi	Lundi
Moncheaux	Mardi	Mardi	Mardi
Mons-en-Pévèle	Lundi	Lundi	Lundi
Mouchin	Mardi	Mardi	Mardi
Nomain	Vendredi	Vendredi	Vendredi
Orchies	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Ostricourt	Mardi	Mardi	Mardi
Phalempin	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Pont-à-Marcq	Lundi	Lundi	Lundi
Saméon	Mardi	Mardi	Mardi
Templeuve-en-Pévèle	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Thumeries	Mardi	Mardi	Mardi
Tourmignies	Lundi	Lundi	Lundi
Wahagnies	Mardi	Mardi	Mardi
Wannehain	Vendredi	Vendredi	Vendredi

*tous les 15 jours





Les déchets... questions/réponses



À la suite de l'annonce du nouveau schéma de collecte des déchets ménagers et des modifications dans la gestion du service, vous êtes nombreux à nous envoyer des questions sur les nouveautés et changements. Ci-dessous, retrouvez les réponses aux principales questions posées auprès du service.

1 - Est-ce que je peux refuser les nouveaux bacs ?

Non. À partir de 2024, dès que vous les aurez reçus, seuls les nouveaux bacs seront ramassés. Si vous les refusez lors du passage de l'enquêteur/livreur, vous prenez le risque de ne plus être collecté.

2 - Si je n'ai pas mes nouveaux bacs au 1^{er} janvier 2024, que se passe-t-il ?

En attendant d'avoir vos nouveaux bacs de collecte sélective et d'ordures ménagères (au plus tard fin mars 2024), vous continuez à présenter vos déchets à la collecte de la même façon qu'actuellement.

3 - Je vais recevoir mon nouveau bac de tri sélectif mais l'ancien n'est pas vide. Comment sera-t-il récupéré ? Qu'est-ce que je fais de mes déchets ?

Il est difficile de faire coïncider la distribution du nouveau bac sélectif et la reprise de l'ancien bac sélectif. Il est donc possible que votre ancien bac soit plein lors de la livraison de votre nouveau bac. Si vous en avez la possibilité, il est souhaitable de vider votre ancien bac lors de la livraison du nouveau bac afin qu'il soit repris directement. Dans le cas contraire, après la prochaine collecte lorsque votre ancienne poubelle sera vide, merci de ne plus l'utiliser.

Le prestataire ESE reviendra vers vous pour la récupérer dans un second temps.

4 - J'habite dans un immeuble. Que dois-je faire pour changer mes bacs ?

Les personnes qui habitent dans un immeuble n'ont pas de démarches à effectuer. L'enquêteur prendra contact avec la copropriété ou le bailleur pour identifier les besoins.

5 - Mon bac de collecte sélective est trop petit pour tenir deux semaines. Comment faire ?

Actuellement, la collecte du bac sélectif se déroule une fois tous les 15 jours. Le volume des nouveaux bacs à couvercle jaune a été calculé sur la base de ratios nationaux par habitant qui sont préconisés par l'Eco-organisme CITEO. Nous avons établi une grille de dotation en fonction du nombre d'habitants par foyer. Il est impossible d'adapter la dotation à chaque cas particulier, en fonction des usages de consommation de chacun.

6 - La fréquence de collecte des ordures ménagères et du tri ne pourrait-elle pas être inversée ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les nouvelles consignes de tri ont entraîné une augmentation des déchets dans le bac jaune et une baisse des



ON VOUS RÉPOND

ordures ménagères. Les élus pourront étudier d'inverser les fréquences de collecte : collecter toutes les 2 semaines le bac gris et toutes les semaines le bac jaune.

7 - Pourquoi ne pas adapter la taille du bac vert à la taille des jardins ?

En premier lieu, le bac vert a été mis en place pour collecter, en priorité, les déchets alimentaires et non pour la collecte des déchets verts (taille de haies et tontes). Jusqu'à maintenant, les déchets verts à côté du bac étaient uniquement tolérés.

Ces changements sont incontournables pour des raisons réglementaires, sanitaires, financières et pour préserver la santé des agents de collecte. Ils s'imposent également d'un point de vue environnemental. C'est pourquoi, les foyers ne sont dotés que d'une seule poubelle verte et ce quelle que soit la taille du jardin.

8 - Que doit-on mettre dans le bac vert ?

En priorité vos déchets alimentaires : épiluchures, fruits et légumes périmés, restes de repas (os, viande, poisson, pain, céréales...), coquilles d'œufs, marc de café, sachet de thé, laitages. En complément, d'autres déchets sont acceptés : tontes de pelouse, petits branchages, feuilles mortes et fleurs fanées.

9 - Est-ce que je paye plus de TEOM car j'ai un grand jardin ?

Pas du tout. La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), que vous trouvez sur votre avis de taxe foncière, permet de financer le service public de gestion des déchets.

Son taux est basé sur le foncier bâti. Elle est donc indépendante de la quantité de déchets produits ou de la taille du jardin. De plus pour 2024, les élus ont acté une baisse du taux de la TEOM de 17,50% à 16,15 %.

10 - J'ai un doute sur où jeter un déchet... Je fais comment ?

Vous pouvez consulter l'application « Guide du Tri » de Citéo. Elle est gratuite et téléchargeable sur citeo.guidedutri.fr

11 - Mon bac vert est abîmé. Puis-je le changer contre un nouveau ?

Tant qu'il reste utilisable pour la collecte, votre bac ne sera pas changé. Dans le cas contraire, contactez le 03 20 84 88 65 (taper 1) ou par mail à distribution.bacs@ese.com

12 - J'ai un souci avec la collecte de mes déchets. Qui puis-je contacter ?

En cas de problème avec la collecte, contactez directement les services d'Esterra par téléphone au 03 20 84 88 65 (taper 2) ou par mail à informations.particuliers@esterra.net

Contact

Vous avez d'autres interrogations ?

Contactez le service de gestion des déchets par téléphone au **03 20 84 88 65** (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h – appel gratuit) ou par mail à dechets@pevelecarembault.fr

RÉDUIRE
PRENONS
NOS DÉCHETS TRIER
RECYCLER **EN MAIN**
COMPOSTER

TELECHARGEZ
L'APPLICATION
Mes déchets
Pévèle Carembault
sur pevelecarembault.fr



Retrouvez toutes les informations
concernant la collecte de vos
déchets sur pevelecarembault.fr

Tél. : 03 20 84 88 65

Mail : dechets@pevelecarembault.fr